



Taux d'usure pour l'immobilier

Par **emiliendessadrets**, le **18/11/2009** à **23:23**

Bonjour,

Je me suis présenté à la BANQUE POSTALE pour solliciter un prêt lié à 1CEL et un prêt complémentaire concernant des travaux dans un appartement destiné à la location. LA BANQUE POSTALE m'a refusé ce prêt sous prétexte que le taux du loyer de l'argent additionné aux de la CNP constituait un taux d'usure (4% environ loyer de l'argent + 7,5% assurance liée à l'emprunt pour raison de santé liée à et âge :retraité de la DGAC 68 ans).

Je ne peux penser penser qu'il existe un vide juridique concernant ce Pb .

le taux d'usure tournant autour de 7% pour l'immobilier (qutaux du pret +assurance) quand les taux de pret consommation tournent autour de 16% et sont "**autaurisés**"??????

Personnellement je n'ai pas trouvé la solution , y a-il une de mon côté je continue à chercher

Merci de m'avoir lu
EMILIENDESADRETS